

BOUCHES-DU-RHÔNE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

MARSEILLE
 Vie des sociétés :
 Tél. 04 91 57 75 53
 executions@lamarseillaise.fr

MARTIGUES
 Tél. 04 42 41 30 61
 martiguespub@lamarseillaise.fr



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

AVIS publié à titre complémentaire
 Extrait de l'avis intégral publié au BOAMP N° 17-174462
 Métropole Aix-Marseille Provence
 58 Boulevard Charles Livon
 13007 Marseille

Objet du marché : Réalisation d'un cimetière intercommunal sur la commune de La Ciotat.

Lot 1 : VRD et Equipements funéraires.
 Lot 2 : Locaux techniques.
 Lot 3 : Espaces verts - Arrosage.

Procédure adaptée.

Type de marché : Travaux.

Durée du marché : Chaque marché débutera à compter de sa notification et s'achèvera au terme du délai de garantie de parfait achèvement soit 12 mois après le terme du dernier marché de travaux de l'opération.

La date d'exécution de chaque marché est de 9 mois à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage. La période de préparation de 1 mois, incluse dans le délai global de 9 mois, est commune aux 3 lots.

Estimation du marché par l'administration : 1 650 000,50 euros HT

Lot 1 : 1 400 788,00 euros HT.
 Lot 2 : 152 170,00 euros HT.
 Lot 3 : 97 042,50 euros HT.

Critères : Prix 70 %, Valeur technique 30 %.

Date limite de réception des offres : le 31/01/2018 à 16h30

Les informations complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction Valorisation du Domaine Public et Affaires Générales
 27 Bd Joseph Vernet 13008 Marseille
 Fax 04.95.09.53.60
 Et sur <https://marchespublics.ampmetropole.fr>.

N° de l'avis : 71170246

Date d'envoi de l'avis au BOAMP : 14/12/2017.

120445

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

POUR PASSER VOS ANNONCES DANS CETTE RUBRIQUE

VAUCLUSE

Tél. 04.90.14.86.60 - Fax 04.90.14.86.69

AVIS DE DISSOLUTION

CONSEIL INGENIERIE DEMANTELEMENT NUCLEAIRE CIND

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
 Siège social : 136 chemin des tartarus
 84290 LAGARDE-PAREOL
 R.C.S. AVIGNON 502152655

Par décision du 07/12/2017, l'assemblée générale, a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 07/01/2018, et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur RIBES FRANCOIS, demeurant 136 chemin des Tartarus, 84290 LAGARDE-PAREOL, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 136 chemin des Tartarus, 84290 LAGARDE-PAREOL, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AVIGNON. Mention en sera faite au R.C.S. de AVIGNON.

120423

MISE EN LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seings privés en date à AVIGNON (84) du 01/07/2017 a été établi un contrat de location gérance entre :
 1- Monsieur Tony COUTANCE né le 27 avril 1956 à ROCHEFORT SUR MIER marié avec Madame Nadia BALMES née le 9 février 1955 à VILLENEUVE SUR LOT (47) Sous le régime de la séparation de biens
 - Immatriculé au tribunal de commerce de BORDEAUX sous le numéro SIRET 350 467 379 00029 - code APE 9321 Z - demeurant 445 chemin de l'hippodrome 33 SAINT LOUBES, ci nommé le bailleur et 2- la société DEEP BLUE SHARK société par actions simplifiée immatriculée au RCS de AVIGNON sous le numéro 830 101 705 au capital de 2000 euros, dont le siège social est fixé à AVIGNON (84) 17 Boulevard Champ Fleury - représentée par MADEMOISELLE CARO LE COUTANCE - Présidente et associée unique de la société holding 3C développement RCS 829 893 449 AVIGNON - dont le siège social est fixé à AVIGNON (84) 17 Boulevard Champ Fleury - propriétaire de la totalité des parts de la société DEEP BLU SHARK, le bailleur donne à bail dans le cadre des dispositions des articles L144-1 et suivant du code de commerce, au preneur, qui l'accepte, un fond de commerce d'attractions foraines, présentations d'animaux, jeux et amusements publics connus sous le nom d'AQUATIC SHARK; Le nom commercial, le matériel, la clientèle et l'achalandage qui s'y rattachent. Cette location gérance est conclue pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction.

120487

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR : Tél. 04.94.92.29.97 - Fax 04.94.92.54.83



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avec publication de l'étude d'impact

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Carrière sise lieux-dits "La Baume" et "Le Ginestet"

COMMUNE de TOURTOUR

SARL Giraud et Fils

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2017, une enquête publique se déroulera pendant 31 jours : du mercredi 3 janvier au 2 février 2018 (inclus), en mairie de TOURTOUR, concernant une demande d'autorisation d'exploiter la carrière, sise lieux-dits «La Baume» et «Le Ginestet», sur le territoire de cette commune, présentée par la SARL Giraud et Fils, dont le siège social est situé : Quartier Crèbe Cœur à Tourtour (83690). Le projet présenté concerne notamment :

- l'exploitation de la carrière pour une durée de trente ans, incluant la remise en état;
- une extension de l'emprise de 4,7 ha, soit une surface totale de 6,3 ha;
- une production maximale annuelle de 200 000 tonnes;
- un approvisionnement sous le carreau actuel jusqu'à la cote 572 m NGF;
- l'exploitation d'installations de traitement de matériaux.

Ces installations relèvent du régime de l'autorisation prévu à l'article L 512-1 du code de l'environnement, au titre des rubriques Z510-1 et Z515-1 b.

Le dossier, assorti notamment d'une étude d'impact, d'une étude de dangers et de l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairie de Tourtour pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables des bureaux.

Il est, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de l'enquête : sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : politiques publiques/ environnement/Plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/Plans et projets par communes/Tourtour).

Tourtour, aux jours et heures d'ouverture au public.
 M. Christian RAVIART, général de division de l'armée de terre 2° section, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, pour les besoins de cette enquête, par le tribunal administratif de Toulon. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Tourtour, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 3 janvier 2018, de 09h00 à 12h00
- le mardi 16 janvier 2018, de 14h30 à 17h00
- le samedi 20 janvier 2018, de 09h00 à 12h00
- le vendredi 26 janvier 2018, de 09h00 à 12h00
- le vendredi 2 février 2018, de 14h30 à 17h00

Un registre sera tenu à la disposition du public en mairie de Tourtour sur lequel les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées. Celles-ci pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de Tourtour ou par voie électronique à l'adresse suivante : carriere@tourtour-epvar.administrations83.net

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Tourtour, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site de la préfecture du Var.

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var, après consultation de la formation spécialisée «carrières» de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Var, sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès du référentaire ou du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture.

120045



Retrouvez sur www.lamarseillaise-legalannonces.com toutes les annonces légales, judiciaires, marchés publics et privés des régions PACA et Languedoc

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE LA CADIERE D'AZUR

Par délibération n°6, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme. Par arrêté n°2017/05 en date du 06 décembre 2017, Monsieur le Maire de la Commune de La Cadrière d'Azur a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du P.L.U. Cette enquête publique porte sur la révision du Plan d'Occupation des Soils de la commune de La Cadrière d'Azur et sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de PLU se décline autour de trois principes forts définis à partir du diagnostic et détaillés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui sont : renforcer et préserver l'économie agricole, accompagner le développement communal, encadrer le développement communal en préservation et en favorisant le cadre de vie, les paysages et le patrimoine.

A cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de P.L.U., dans les formes prévues à l'article R. 153-19 du code de l'urbanisme. **L'enquête publique se déroulera du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 12 février 2018, soit 36 jours consécutifs.**

Par décision du 29 novembre 2017, n°E17000082/83, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon a désigné Monsieur Olivier LUC, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie Annexe, selon les modalités suivantes :

- le lundi 08 janvier 2018 de 9h à 12h
 - le jeudi 11 janvier 2018 de 14h à 17h
 - le samedi 20 janvier 2018 de 9h à 12h
 - le mardi 23 janvier 2018 de 14h à 17h
 - le lundi 29 janvier 2018 de 14h à 17h
 - le lundi 05 février 2018 de 14h à 17h
 - le lundi 12 février 2018 de 14h à 17h
- Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 8 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus, à la mairie annexe, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur :
 - par courrier, jusqu'au 12 février 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, en Mairie de La Cadrière d'Azur, 11 Rue Gabriel Péri, 83740 LA CADIERE D'AZUR
 - par voie électronique, jusqu'au 12 février 2018 minuit, à l'adresse suivante : plu.enquete.publique@lacadriereazur.fr

Elles seront tenues à la disposition du public, en mairie annexe, dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.lacadriereazur.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie, dès la publication de l'arrêté ouvrant l'enquête publique. Les observations, propositions et contre-propositions du public sont également consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le Maire de la commune de La Cadrière d'Azur représente l'autorité compétente auprès de laquelle les informations peuvent être demandées concernant le dossier objet de l'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur qui sera chargé de les clore. Dès réception des registres et des documents annexés, le Président de la commission rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au maire de la commune de La Cadrière d'Azur, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera également adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon et à Monsieur le Préfet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie annexe (au service urbanisme, 2ème étage), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la commune de La Cadrière d'Azur.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal de La Cadrière d'Azur devra délibérer pour approuver le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier des observations du public et du rapport de l'enquête, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme.

120492